

Enfance (RPE)

L'ACCOMPAGNEMENT DES RPE PAR LA CAF 91



La Caf apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des RPE sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistantes maternelles, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau RPE de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les RPE sur le territoire.

AINSI, LE TRAVAIL EN RESEAU PERMET :

- Des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations.
- Un accompagnement des animateurs sur leurs missions.
- L'accompagnement des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia...).
- La valorisation des actions des RPE en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.

le Relais Petite Enfance



DIRECTION DES FAMILLES ET DU PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN D'ORSAY

Parc Charles Boucher

7 avenue Saint-Laurent, 91400 Orsay

Tél. : 01 64 46 70 39
rpe@mairie-orsay.fr
www.mairie-orsay.fr



@ORSAY NOTRE VILLE

ORSAY CONNECT
L'APPLI

Orsay

le Relais Petite Enfance

- Parents employeurs
- Assistants maternelles
- Gardes à domicile
- Enfants

Le RPE est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges sur l'accueil du jeune enfant.



Les missions

du Relais Petite Enfance (RPE)

AUPRÈS DES ASSISTANTS MATERNELS ET FUTURS CANDIDATS ET GARDES À DOMICILE

Soutien et information dans l'exercice de leur profession

- ▶ Information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant.
- ▶ Échanges de pratiques entre professionnels.
- ▶ Informations sur les dispositifs de formation prise en charge des coûts, modalités de remplacements...
- ▶ Participer à des activités d'éveil avec les enfants que vous accueillez.

Soutien et information sur leur statut professionnel

- ▶ Les droits et obligations.
- ▶ La convention collective.
- ▶ Le contrat de travail.
- ▶ Les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession.
- ▶ Les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

AUPRÈS DES FAMILLES

- ▶ Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- ▶ Information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...).
- ▶ Orientation en cas de questions spécifiques.
- ▶ Organisation de temps d'informations et d'échanges sur des temps festifs.
- ▶ Information sur les lieux ressources destinés aux parents (LAEP, Ateliers massages, bibliothèques...).

AUPRÈS DES ENFANTS

- ▶ Le relais permet aux enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), de participer à des activités d'éveil dans un espace aménagé avec des jeux adaptés à chaque âge.
- ▶ Le relais participe à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant(e) maternel(le).

INFORMATIONS PRATIQUES

L'animateur du Relais Petite Enfance vous accueille et vous informe

▶ **ACCUEIL INDIVIDUEL SUR RENDEZ-VOUS :**

Mercredi de 8h à 9h
et vendredi de 16h30 à 18h30

▶ **ACCUEIL INDIVIDUEL LIBRE SANS RENDEZ-VOUS :**

Mercredi de 11h30 à 13h.

▶ **PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE au 01 64 46 70 39**

Lundi de 11h30 à 12h30
et de 13h30 à 15h.

▶ **ACCUEIL COLLECTIF POUR LES ENFANTS, LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES ASSISTANTS PARENTAUX À DOMICILE**

Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 11h30.

